

**Assainissement et entretien d'installations sportives
Demande de crédit-cadre**

Préavis N° 71

Lausanne, le 26 novembre 1998

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Sommaire

1. Objet du préavis	p. 1
2. Préambule	p. 1
3. Description de la démarche	p. 2
4. Le principe d'un crédit-cadre	p. 2
5. Travaux envisagés	p. 2
5.1. Bellerive-Plage	p. 3
5.2. Piscines de quartier	p. 3
5.3. Piscine de Mon-Repos	p. 4
5.4. Patinoire de la Pontaise	p. 4
5.5. Stade olympique de la Pontaise	p. 5
5.6. Stade Pierre-de-Coubertin	p. 6
5.7. Zone sportive de la Blécherette	p. 6
5.8. Zone sportive de Vidy	p. 7
5.9. Récapitulatif des coûts	p. 8
6. Durée des travaux	p. 8
7. Plan des investissements	p. 8
8. Charges financière annuelles	p. 9
9. Conclusions	p. 9

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'850'000 francs destiné à entreprendre des travaux d'assainissement et d'entretien dans un certain nombre d'installations sportives.

2. Préambule

Lausanne, capitale olympique, siège du C.I.O. et de nombreuses fédérations internationales, lieu de championnats du monde et d'Europe, permet la pratique, à plus de 25'000 licenciés, de cinquante-cinq sports, au travers de plus de 300 clubs, grâce à un parc, dense, d'installations sportives spécialisées ou omnisports. Cependant, la plus grande partie de ce parc a été bâtie avant ou pendant les années soixante. Un assainissement est désormais nécessaire. Les signes d'essoufflement, l'usure, le non-respect de normes

légalles sont omniprésentes. Dans certains cas, si les travaux nécessaires et décrits ci-après ne sont pas entrepris, les installations ne pourront être ouvertes pour la saison 1999.

3. Description de la démarche

Le nombre, l'importance et l'urgence des travaux ne permettent ni de les inclure dans le budget courant d'entretien des immeubles, ni d'en faire à chaque fois l'objet d'un préavis particulier. Il s'agit également d'éviter le recours en catastrophe à des crédits supplémentaires. Or, ces travaux ayant été, pour la plupart, différés pendant de nombreuses années pour des raisons budgétaires, l'état de certaines installations s'est fortement dégradé.

Dans un premier temps, un inventaire des installations sportives à assainir en priorité a été dressé; puis, dans un second temps, le Service des sports a établi la liste des travaux à entreprendre. L'état des installations et la description des travaux envisagés ainsi que leur coût indicatif sont détaillés au chapitre 5 « Travaux envisagés ».

4. Le principe d'un crédit-cadre

L'analyse détaillée de l'état des installations a démontré la nécessité de réaliser l'ensemble des travaux envisagés. D'autre part, cette étude a confirmé, avec toutefois un léger dépassement, le montant indicatif prévu au plan des investissements pour les années 1999 à 2002. En outre, pour chaque objet cité, seules les interventions vraiment indispensables ont été prises en compte. Pour les installations où plusieurs variantes étaient envisagées, l'option médiane a été choisie de préférence à la variante maximale.

La Municipalité se propose de demander à votre Conseil un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'850'000 francs, qu'elle tient à considérer comme un crédit-cadre dans la perspective suivante :

- la liste des travaux prévus au chapitre 5 du présent préavis est prioritaire mais garde une valeur indicative; elle permet en particulier de connaître l'ensemble des interventions planifiées à ce jour, avec mention du coût présumé de chacune d'elles;
- en fonction d'éventuels événements imprévisibles, l'ordre des urgences et des priorités est susceptible d'être modifié et le coût effectif des opérations d'assainissement modifié;
- il peut advenir qu'une intervention, non prévue dans la liste précitée, doive être exécutée en lieu et place d'une ou plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, cela pour autant que l'on reste dans les limites du crédit d'investissement accordé; dans cette hypothèse, la Municipalité pourrait être amenée, soit à reporter certains travaux, soit à modifier l'option choisie au départ pour tel ou tel objet, au profit d'une solution moins coûteuse permettant de respecter les limites précitées.

5. Travaux envisagés

L'inventaire ci-après doit permettre à votre Conseil de se faire une meilleure idée de la situation globale des installations sportives lausannoises.

5.1 Bellerive-Plage¹

¹ Pour un historique de cette installation et des travaux qui y ont été entrepris, voir le préavis N° 2 du 17 janvier 1990, « Bellerive-Plage. Réfection des bâtiments et modernisation des installations », Bulletin du Conseil communal (BCC) 1990, tome I, pp. 886 ss.

La piscine de Bellerive a été bâtie dans les années trente et a pris sa forme définitive lors des travaux d'extension de 1964. Cette installation a déjà fait l'objet de nombreux travaux et un préavis particulier devrait lui être consacré pour la réfection de la partie dite « de 1964 », ainsi que des bassins.

Dans le cadre du présent préavis, les travaux envisagés portent sur la station de chloration de l'eau. Celle-ci, qui abrite deux tanks de chlore gazeux, n'est plus conforme aux exigences de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). De plus, les appareils de dosage du gaz de chlore par suppression doivent être changés au profit d'un système fonctionnant sous vide complet, conformément aux normes de sécurité recommandées par la Caisse nationale suisse contre les accidents (CNA/SUVA) et à la norme SIA 385/1 et ses compléments SIA 385/11 et 385/12 (qualité de l'eau et performances des installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques).

Le remplacement du système de désinfection au chlore gazeux par un système à l'hypochlorite de soude stabilisé, comme c'est déjà le cas au Parc de Montchoisi, résoudrait le problème de conformité à l'OPAM.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : **Fr. 90'000.--**

5.2 Piscines de quartier²

Ces piscines, au nombre de quatre (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin), ont été construites dans les années 60 et sont mises à disposition du public, soit gratuitement (Bellevaux, Montétan), soit au prix de 1 franc (Boisy, Vieux-Moulin).

Les stations de filtration de l'eau de chacune d'entre elles sont dans un état de corrosion avancé; quant aux systèmes de désinfection de l'eau au chlore gazeux, ils ne répondent plus aux normes en la matière.

Les interventions sont identiques pour chaque piscine :

- Remplacement de la désinfection au chlore gazeux par un système à l'hypochlorite de soude stabilisé.
- Remplacement de la tuyauterie en acier par une tuyauterie en matériau synthétique, mise en place de régulations automatiques, révision des filtres à sable, etc.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) :

Bellevaux	Fr. 190'000.--
Boisy	Fr. 305'000.--
Montétan	Fr. 160'000.--
Vieux-Moulin	<u>Fr. 235'000.--</u>

Coût total du chapitre 5.2 **Fr. 890'000.--**

² Pour plus d'informations, voir la communication de la Municipalité au Conseil communal du 1^{er} juillet 1960, « Création de piscines de quartier », BCC 1960, pp. 650 ss.

5.3 Piscine de Mon-Repos³

Mise en exploitation en janvier 1972, la piscine couverte de Mon-Repos est l'une des installations sportives les plus appréciées et les plus fréquentées de Lausanne.

Outre le remplacement des façades vitrées, objet du préavis N° 237 du 17 avril 1997⁴, dont la troisième phase sera entreprise durant l'été 1999, il a été constaté la nécessité de refaire la toiture de l'entrée de la piscine, son isolation et son étanchéité n'étant plus garanties.

Interventions prévues :

- Remplacement de la toiture et de son isolation.
- Remplacement de la poutraison métallique.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service d'architecture) : Fr. 280'000.--

Quant au grand bassin et au bassin de plongeon, ils ont, lors de leur construction, été recouverts d'un revêtement en céramique malheureusement très cassant. Il a donc fallu le recouvrir d'un tapis de fond, afin que le public ne se blesse plus. Cependant, le bris des carreaux de céramique s'étant poursuivi, ce tapis en a beaucoup souffert et sa réparation ne sera bientôt plus possible.

Interventions prévues :

- Enlèvement de l'ancien revêtement en céramique.
- Contrôle de l'état du béton.
- Réfection des conduites d'aspiration et de refoulement.
- Echange des projecteurs immergés.
- Pose d'un nouveau carrelage.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : Fr. 350'000.--

Coût total du chapitre 5.3 **Fr. 630'000.--**

5.4 Patinoire de la Pontaise⁵

Si le vélodrome date de la fin des années 20, la patinoire, dans sa forme actuelle, a été réalisée en 1962. Les pompes d'ammoniac de l'installation de production de froid ne peuvent plus être réparées, les pièces de rechange n'existant plus. Quant au compresseur, il est dans un tel état d'usure que le remplacer est moins cher que d'acheter des pièces de rechange.

Interventions prévues :

- Remplacer une pompe d'ammoniac par une pompe raccordée et isolée.
- Echanger le compresseur.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : **Fr. 100'000.--**

5.5 Stade olympique de la Pontaise⁶

³ Pour un historique de cette installation et des travaux qui y ont été entrepris, voir le préavis N° 237 du 17 avril 1997, « Piscine couverte de Mon-Repos. Remplacement des façades vitrées », BCC 1997, tome I, pp. 436 ss.

⁴ Ibidem.

⁵ Pour un historique de cette installation et des travaux qui y ont été entrepris, voir le préavis N° 137 du 13 septembre 1963, « Patinoire de la Pontaise. Aménagement », BCC 1963, pp. 862 ss.

Haut lieu du sport de plein air lausannois, le Stade olympique de la Pontaise fut réalisé en 1954 à l'occasion de la Coupe du monde de football. Sa rénovation est prévue en plusieurs étapes, dont la deuxième a vu, entre autres, l'installation du Service des sports dans la tribune sud. Bien qu'une troisième étape, liée à son agrandissement, ait été inscrite au plan des investissements pour les années 1999 à 2002, un certain nombre de travaux doivent être rapidement entrepris, afin de maintenir son niveau actuel d'utilisation.

Installations générales

Le collecteur d'égouts du secteur du tennis est beaucoup trop petit. Il est raccordé sur un vieux collecteur unitaire de la route des Plaines-du-Loup. Entre deux et quatre inondations de caves ont lieu chaque année.

Intervention prévue :

- Construction d'un nouveau collecteur branché sur la canalisation profonde de la route des Plaines-du-Loup.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service d'assainissement) : Fr. 95'000.--

Terrain de football

Ce terrain ne dispose pas d'un système d'arrosage automatique. Le Service des parcs et promenades se voit donc contraint de monter et de démonter un réseau de tuyaux pour arroser le terrain.

Intervention prévue :

- Mise en place d'un arrosage automatique.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service des parcs et promenades) : Fr. 95'000.--

Terrain en sable

L'éclairage de ce terrain est insuffisant, désuet et installé sur des poteaux en bois en très mauvais état.

Intervention prévue :

- Pose de trois mâts métalliques au sud du terrain, équipés de deux projecteurs chacun avec lampes aux iodures métalliques de 2 kW.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service de l'électricité et de celui des sports) : Fr. 45'000.--

Piste d'athlétisme

Le revêtement de la piste présente de sérieux signes d'usure.

Intervention prévue :

⁶ Pour un historique de cette installation et des travaux qui y ont été entrepris, voir le préavis N° 211 du 27 novembre 1992, « Stade olympique de la Pontaise. Deuxième étape de réfection, d'amélioration et modernisation des installations (...) », BCC 1993, tome I, pp. 338 ss.

- Mise en place, sur la surface actuelle et en deux couches, d'un revêtement en polyuréthane, application de granulés de couleur rouge d'EPDM⁷, marquage de l'ensemble des lignes et homologation de la piste.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : **Fr. 530'000.--**

Coût total du chapitre 5.5 **Fr. 765'000.--**

5.6 Stade Pierre-de-Coubertin⁸

Ce stade est le fruit de l'aménagement des rives du lac entre Ouchy et la Chamberonne, plus particulièrement de l'aménagement de Vidy à la suite de l'Exposition nationale de 1964. Réalisé dans sa forme actuelle, au milieu des années 70, il devient « le temple » de l'athlétisme lausannois en accueillant durant neuf années consécutives (1977 à 1985) le Meeting international d'athlétisme de Lausanne (Athletissima).

La chaufferie à gaz, pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage, n'est plus conforme aux normes antipollution. Elle ne peut plus être réparée par manque de pièces de rechange et consomme trop.

Intervention prévue :

- Remplacement de la chaufferie, des circulateurs et des armatures ainsi que de la régulation.

Une économie de la consommation d'énergie d'environ 30 % est ainsi espérée.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : **Fr. 80'000.--**

5.7 Zone sportive de la Blécherette⁹

Lausanne compte 42 terrains de sports de plein air répartis entre la Blécherette, Chavannes, Grand-Vennes, Vidy et le Chalet-à-Gobet. La zone sportive de la Blécherette est dotée de six terrains de football, de deux surfaces de jeux et de vestiaires, équipements réalisés au cours des années 60. En 1988, l'un des terrains de football a été transformé et recouvert d'un gazon synthétique permettant, une utilisation prolongée et un usage plus modéré des surfaces en gazon naturel.

Terrains de football

Les terrains A, B, C et E ont été pourvus d'un éclairage entre 1967 et 1971. Il s'agit de projecteurs de 1'000 W avec lampes à vapeur de mercure, montés sur des mâts métalliques de 14 à 15 m. Ces projecteurs, obsolètes et peu performants, ont un niveau d'éclairage extrêmement faible de 40 Lux. Quant aux pylônes, ils sont rouillés. A cela s'ajoute le défoncement des terrains, dû au passage des camions à nacelle, à chaque changement d'ampoules.

Interventions prévues :

- Installation de nouvelles lignes électriques.
- Construction d'une nouvelle armoire électrique.

⁷ L'EPDM (Ethyl-propyl-diens-monomère) est un granulé de la famille des élastomères, issu du recyclage du caoutchouc des pneus en un matériau pour installations sportives.

⁸ Pour un historique de cette installation et des travaux qui y ont été entrepris, voir le préavis N° 78 du 6 février 1991, « Vidy – Stade Pierre-de-Coubertin. Réfection de la piste en matière synthétique. Assainissement de la tuyauterie de l'installation de distribution d'eau chaude (...) », BCC 1991, tome I, pp. 1163 ss.

⁹ La zone sportive de la Blécherette a fait l'objet des préavis suivants : N° 154 du 12 avril 1960, « Aménagements de terrains de sports à la Blécherette », BCC 1960, pp. 268 ss; N° 283 du 27 octobre 1961, « Terrains de sports de la Blécherette. Construction de vestiaires », BCC 1961, pp. 999 ss; N° 15 du 15 mars 1966, « Terrains de sports de la Blécherette(...). Aménagement de nouvelles places de jeux et agrandissement des vestiaires », BCC 1966, pp. 221 ss; N° 105 du 25 novembre 1987, « Pose de pelouses synthétiques sur deux terrains de football », BCC 1998, tome I, pp. 962 ss et 1067 ss.

- Renforcement de la puissance.
- Pose de douze nouveaux mâts basculants et de nouveaux projecteurs équipés de lampes de 2'000 W.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service de l'électricité) : Fr. 280'000.--

Vestiaires

La toiture est en mauvais état et la chaufferie à gaz, dont les pièces de rechange se font rares car il s'agit d'un modèle qui n'est plus fabriqué, ne répond plus aux normes de protection de l'air.

Interventions prévues :

- Remplacement complet de la toiture.
- Remplacement complet de la chaufferie à gaz.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : Fr. 190'000.--

Terrain en gazon synthétique

Le terrain en gazon synthétique de la Blécherette, posé en 1988, était garanti par le fournisseur durant huit ans. Or, assez rapidement, des problèmes de sous-couche et de liaison entre les lés sont apparus. Le fournisseur a réparé les défauts gratuitement pendant dix ans. Aujourd'hui, le revêtement, avec ses défauts irréparables, est usé et ne répond plus aux normes de la Ligue nationale de football.

Intervention prévue :

- Changement du tapis et modification de la composition de la structure d'accueil du revêtement.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises) : Fr. 600'000.--

Coût total du chapitre 5.7 **Fr. 1'070'000.--**

5.8 Zone sportive de Vidy

Outre le Stade Pierre-de-Coubertin et le Stade central, dit aussi « Ancien stade », la zone sportive de Vidy compte un ensemble d'installations permettant la pratique de sports aussi divers que le tir à l'arc, l'aviron, le tennis ou le hockey sur gazon.

Terrain – Villa dite « EHA »

Les façades de ce bâtiment, qui sert de vestiaires et de lieu de réunion pour le Stade-Lausanne tennis club, se dégradent de plus en plus. De plus, les installations intérieures sont vétustes.

Interventions prévues :

- Réfection de la toiture, des façades, des fenêtres et des volets du rez-de-chaussée.
- Modification de l'affectation du rez-de-chaussée.

Coût des travaux envisagés (selon devis d'entreprises et estimation du Service des sports) : Fr. 120'000.--

Terrain de beach volleyball

Le terrain de beach volleyball, situé à l'ouest du Stade Pierre-de-Coubertin, ne répond pas aux normes internationales pour l'organisation de tournois. Ses dimensions devraient être agrandies et son sable, provenant actuellement du lac, devrait être de quartz.

Interventions prévues :

- Agrandissement du terrain de 47 m x 22 m à 47 m x 28 m.
- Remplacement du sable par un sable de quartz granulométré de 0,2 à 1,8 mm.
- Mise en place de quatre poteaux pour haute compétition et achat de barrières en matière synthétique, afin d'empêcher les animaux de s'introduire sur cette surface ouverte au public.

Coût des travaux envisagés (selon devis du Service des sports) : Fr. 70'000.--

Coût total du chapitre 5.8 **Fr. 190'000.--**

5.9 Récapitulatif des coûts

5.1 Bellerive-Plage	Fr. 90'000.--
5.2 Piscines de quartier	Fr. 890'000.--
5.3 Piscine de Mon-Repos	Fr. 630'000.--
5.4 Patinoire de la Pontaise	Fr. 100'000.--
5.5 Stade olympique de la Pontaise	Fr. 765'000.--
5.6 Stade Pierre-de-Coubertin	Fr. 80'000.--
5.7 Zone sportive de la Blécherette	Fr. 1'070'000.--
5.8 Zone sportive de Vidy	Fr. 190'000.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 35'000.--</u>
Coût estimatif total	<u>Fr. 3'850'000.--</u>

6. Durée des travaux

Une planification d'exécution des travaux présentés ci-avant ne peut être arrêtée de façon rigide, le degré d'urgence étant soumis à l'évolution de l'état des installations. Les priorités seront donc établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dont on peut cependant prévoir la réalisation sur période de quatre ans.

7. Plan des investissements

Le crédit-cadre de 3'500'000 francs, inscrit au plan des investissements pour les années 1999 à 2002, doit, comme indiqué ci-dessus, permettre de procéder, sur une période de quatre ans, à l'exécution des travaux envisagés sur diverses installations sportives, cela moyennant un volume de dépenses plus important durant les années 2000 et 2001. Les coûts mentionnés sont basés sur les devis et estimations faits en 1998. La différence entre le montant inscrit au plan des investissements et celui faisant l'objet du présent préavis est due à la rapide dégradation de l'état du terrain en matière synthétique de la zone sportive de la Blécherette. L'urgence de travaux sur ce terrain est telle que si rien ne devait être entrepris à très brève échéance, il ne pourrait être utilisé en 1999 ! Hors ces travaux non initialement prévus, la présente demande serait inférieure au montant inscrit au plan.

Aucune subvention n'est prévue pour ces travaux d'assainissement.

8. Charges financières annuelles

Les charges financières annuelles, résultant du présent crédit, s'élèvent, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêts de 5 ½ % et une durée d'amortissement de 10 ans, à 510'800 francs.

La réalisation des travaux indiqués dans ce préavis n'aura aucune incidence sur l'effectif du personnel communal et les frais d'entretien des installations sportives concernées seront les mêmes qu'aujourd'hui. En revanche, dans le cas du Stade Pierre-de-Coubertin, les améliorations prévues devraient permettre une économie d'énergie de 30 % de la consommation actuelle.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 71 de la Municipalité du 26 novembre 1998;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'850'000 francs destiné à couvrir les frais d'entretien différé de diverses installations sportives;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 385'000 francs, par la rubrique 2100.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de police et des sports;
3. de faire figurer sous la rubrique 2100.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche